



CFDT-Météo
73 av de Paris
94 Saint Mandé
mél : cfdt-bureau@meteo.fr

17 dec 2012

M. le préfet
Préfecture de la région Guyane
rue Fiedmond, BP 7008
97 307 CAYENNE Cedex

M. le préfet
Préfecture de la région Guadeloupe,
Palais d'Orléans
Rue de Lardenoy
97109 BASSE-TERRE

Objet : réorganisation de Météo-France aux Antilles-Guyane

Nous tenons à appeler votre attention sur les restructurations prévues dans les services météorologiques des régions Guyane, Martinique et Guadeloupe (DIRAG, direction interrégionale de Météo-France).

Météo-France est contraint de revoir son organisation, aux Antilles-Guyane comme ailleurs, pour contribuer à la diminution d'emplois publics. Mais il n'est pas raisonnable que Météo-France, service public de référence aux Antilles-Guyane dont vous connaissez l'apport 24h/24 notamment en période de crise, modifie la structure de ses services de prévision sans étude d'impact ou analyse de risques formalisées.

Nous indiquons prendre acte de la restructuration de certains services (Commerce, Observation, Logistique). Mais s'attacher à « ***recentrer au minimum nécessaire les forces de prévision sur un site afin d'atteindre la masse critique indispensable permettant de répondre aux nouvelles exigences de continuité aéronautique et optimiser le fonctionnement de la prévision / production*** », nécessite une étude formalisée.

Certains des principes retenus pour la réorganisation des « forces de prévision » sont de bon sens : mutualisation des compétences, renforcement des interactions entre centres météorologiques, et plus récemment renforcement du centre interrégional en Martinique.

Mais l'ensemble du projet et son mode opératoire ont été décidés de manière précipitée et sans analyse suffisante. Nous dénonçons la concentration en Martinique des principales ressources liées aux activités de prévision, y compris la chaîne de supervision opérationnelle (en période de vigilances cycloniques ou non), et l'allocation à ce centre d'une large part des activités de prévisions aéronautiques des trois régions.

Le principe essentiel de la réorganisation repose en effet sur un désarmement des postes de prévision en Guyane et en Guadeloupe respectivement de facteurs 1,5 et 2, alors même que les aéroports Félix Eboué mais surtout Pôle Caraïbes nécessitent un niveau de service accru par rapport à celui de Martinique.

Les risques majeurs vis à vis d'un événement particulier sont liés à la vulnérabilité des populations et/ou du système associé à leur protection. Le système de prévention des risques, de protection des personnes et des biens, pourrait devenir plus vulnérable pour ce qui est de la météorologie. En effet, le projet actuel aboutira, lors de situations à enjeux, à ce que les réponses aux médias et certaines productions ne seront plus assurées. Un « mode dégradé » est prévu. Chacun sera face à une baisse qualitative et quantitative des prestations météorologiques. Conséquence : l'information du public et de certains services a toute chance d'être impactée. Et vous serez confronté à une situation plus que difficile.

Cet ensemble de perspectives nous paraît rendre incontournable une instruction profonde de la problématique de réorganisation des activités de prévision, par la voie d'une analyse de risque formalisée. Après un dialogue manqué avec la direction, la CFDT-Météo souhaiterait que vous interveniez auprès de la direction de Météo-France afin que cette requête soit sérieusement prise en considération.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la CFDT-Météo
Le secrétaire général
M. Lionel Althuser